



Commune de Corcelles-près-Concise

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées selon l'art. 15 de la Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Demande:

- Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 20 février 2025 au 21 mars 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, Au Village 22, 1426 Corcelles-près-Concise

Propriétaire: *Frey-Jehali Anita bénéficiaire de la communauté d'héritiers de Hansueli Frey*
Adresse: *Chemin des grâces 17 1426 Corcelles-près-Concise*
Parcelle n°: *296* *079.622.31.64*
Essence: *Frêne / Merisier*
Diamètre à 1 m du sol: *22 cm / 23 cm / 32 cm / 28 cm / 38 cm*
Motif de la requête: *Abattages sécuritaires*
Date: *30.1.2025* Signature: *W Frey*

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant:

Compensation validée oui non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

Préavis favorable: ces arbres représentent un danger pour les usagers de la route (riverains et cheminement Vaud Rando).
Il n'est pas nécessaire de prévoir de plantations compensatoires si les jeunes arbres sont conservés.
L'arrachage des néophytes envahissantes (laurier cerise) serait souhaitable.

Ch. Zuercher
Garde forestier
La Cour 4
1427 Bonvillars

DE LA MUNICIPALITE

Préavis favorable, sans plantation compensatoire
Les néophytes envahissantes (laurier cerise) doivent être arrachées par la même occasion.

W Frey



B. Moser

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).





18:50

61%

46.840951,6.708217



Chemin des



Chemin des Grèves 17
Consulté récemment

des Grèves



20 pi
10 m



Repère placé



Itinéraire

Démarrer

Enregistre

